

## Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 juin 2023

*Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Étaient présents : Jean-François CHARRIER, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Virginie de ARAUJO, Sandrine GALLEGO, Cédric GÉRARD, David GIBOUTET, Didier HENGY, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Marie-Elisabeth LELIEVRE, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT, Yves-Marie SAUNIER

Étaient absents et représentés : Philippe BERNIER donne pouvoir à Jean-François CHARRIER  
Eric BERTHELOT donne pouvoir à Sandrine GALLEGO  
Laurence CHATREFOU donne pouvoir à David GIBOUTET  
Victor DE SOUSA donne pouvoir à Maxime LABELLE

Était absente excusée : Julie BARROSO

Secrétaire de séance : Aurélie COCU – Auxiliaire : Léa BOSSON-WAVRANT

### Délibération n°2023-39 - Vote des taux des trois taxes locales directes

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Décide de fixer les taux des deux taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

Taux de Foncier Bâti	48.73 %
Foncier Non Bâti	67.69 %
Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,27 %
Taux de majoration de la Taxe d'habitation	0 %

### Délibération n°2023-40 - Création d'un poste d'emploi saisonnier

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, après en avoir délibéré, à une voix contre (Eric BERTHELOT), deux abstentions (Sandrine GALLEGO, Yves-Marie SAUNIER) et quinze voix pour des membres présents et représentés,**

**DECIDE** la création à compter du 04 juillet 2023 d'un emploi non permanent

### Délibération n°2023-41 - tarif communaux

Monsieur le Maire propose d'ajouter les tarifs municipaux ci-dessous, à compter du 15 juin 2023 :

Tarifs communaux	Tarifs au 15 juin 2023
Stand exposant « festivités » - tarif pour la journée	30 €
Salle polyvalente - 24h	2 500 €
Salle polyvalente - 48h	3 500 €
Salle Molicuria 24h - Moncourtois	250 €
Salle Molicuria 24h - Extérieurs	350 €

<b>Tarifs communaux</b>	<b>Tarifs au 01 avril 2024</b>
Salle blanche 24h - Moncourtois	430 €
Salle blanche 48h - Moncourtois	630 €
Les deux salles 24h - Moncourtois	630 €
Les deux salles 48h - Moncourtois	820 €
Salle blanche 24h - Extérieurs	800 €
Salle blanche 48h - Extérieurs	1 000 €
Les deux salles 24h - Extérieurs	1 000 €
Les deux salles 48h - Extérieurs	1 200 €

Monsieur le Maire indique également l'obligation de supprimer les tarifs relatifs aux achats de plaques pour le monument du jardin du Souvenir, ainsi que les taxes d'inhumation et de dispersion des cendres, qui n'ont plus cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des tarifs communaux.

#### **Délibération n°2023-42 - Plan communal de sauvegarde**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, le Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

#### **Délibération n°2023-43 - Adhésion au Fonds de Solidarité Logement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

- Décide d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement, à hauteur de 593 € pour l'année 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe ainsi que tout document y afférent.


#### **Délibération n°2023-44 - Constitution de partie civile - délégation permanente à Monsieur le Maire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

DÉLÈGUE à Monsieur le Maire la charge d'intenter au nom de la commune de Moncourt-Fromonville, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions civiles et pénales, et notamment :

- de déposer plainte au nom de la commune de Moncourt-Fromonville entre les mains du Procureur de la République territorialement compétent ;
- de déposer plainte avec constitution de partie civile devant les Doyen des juges d'instruction territorialement compétent ;
- de se constituer partie civile par voie d'intervention devant le juge d'instruction au nom de la commune de Moncourt-Fromonville ;
- de se constituer partie civile devant le tribunal correctionnel et la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel territorialement compétents au nom de la commune de Moncourt-Fromonville ;
- d'effectuer tout acte complémentaire nécessaire à la poursuite des intérêts de la commune de Moncourt-Fromonville dans le cadre de ces actions ;

- de mettre en œuvre toute action propre à la réparation du préjudice subi par la commune de Moncourt-Fromonville à raison de la commission d'une infraction pénale.

Le Maire,  
  
Maxime LABELLE



La secrétaire de séance,  
  
Aurélie COCU

